

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 261**

**AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE PORTANT SUR LA  
DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR  
MUNICIPALE ET SUR L'ÉTABLISSEMENT DE CETTE COUR**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les cours municipales* la MRC et ses municipalités peuvent adopter un règlement visant l'établissement d'une cour municipale;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire adhérer à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion fait avec dispense de lecture à la séance du 11 mars 2013 en conformité avec les dispositions de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27-1) et que projet de règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance, résolution 13-03-5691;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 261 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain délègue sa compétence en matière de cour municipale à la MRC d'Antoine-Labelle;

ARTICLE 3 : La municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain adhère et autorise la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite;

ARTICLE 4 : La mairesse et la directrice générale et secrétaire trésorière sont autorisées à signer ladite entente;

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**(Signé) Lyz Beaulieu**

\_\_\_\_\_  
Lyz Beaulieu  
Mairesse

**(Signé) Daisy Constantineau**

\_\_\_\_\_  
Daisy Constantineau  
D/g, secrétaire-trésorière